Des formalités simplifiées pour préserver vos revenus et protéger votre famille!





Sur la route, sur un chantier, dans la vie quotidienne, un accident est vite arrivé, d'autant plus sur vos métiers à fort risque.

Pour faire face à un arrêt de travail, une maladie longue durée, ou une incapacité à exercer... votre régime obligatoire (Sécurité sociale pour les Indépendants) vous indemnise, au mieux, à hauteur de 50 % de votre revenu professionnel.

Zoom sur le package «formalités simplifiées » des offres prévoyance PRO BTP

NOUVEAU

Sans
questionnaire
médical⁽¹⁾

En cas d'arrêt de travail :

- →Des indemnités journalières qui complètent celles de la Sécurité sociale pour les indépendants
- → Un choix entre 6 niveaux d'indemnisation (de 10,50 € à 43,50 €/jour)
- → Un versement dès le 1^{er} jour en cas d'hospitalisation
- → Une prise en charge possible dès le 8è jour en cas de maladie longue durée



En cas d'invalidité:

- → 2 niveaux de rente en fonction de vos revenus :
 - Une demi-rente pour un taux d'invalidité reconnu entre 33 % et 66 %
 - Une rente à 100% pour un taux d'invalidité supérieur à 66%



En cas de décès:

Un capital invalidité-décès (jusqu'à 30 000 €)



Une rente famille
(un choix entre 2 niveaux)

(1) La dispense du questionnaire médical est acquise si vous avez moins de 50 ans à la souscription, et jusqu'à un niveau d'indemnités 6 (soit 43,50 € par jour au 30/04/2018, sur notre grille de souscription disponible auprès de votre Conseiller PRO BTP).



Avec la Prévoyance Coups Durs et le Capital Invalidité Décès de PRO BTP, vous pouvez travailler en toute sérénité: vos revenus sont préservés et votre famille est protégée, quoi qu'il arrive.

Exemple:

Sur les 3 dernières années, votre revenu professionnel moyen est de $35\,000\,\text{€}$.

Vous vous arrêtez de travailler pendant 30 jours suite à une maladie.

SSI (2)

À partir du 8^e jour

1

PRO BTP

Si vous avez choisi le niveau 6⁽³⁾

1 458,30 € d'indemnités sur 30 jours d'arrêt maladie

1305€

d'indemnités pour un arrêt maladie de 30 jours

2763,30€

d'indemnités totales pour un arrêt maladie de 30 jours

- (2) Sécurité sociale des indépendants
- (3) Soit 43,50 €/jou

Les cotisations versées pour la Prévoyance sont déductibles de votre revenu professionnel, au titre de la Loi Madelin.



Contactez votre conseiller PRO BTP dès maintenant!

Il viendra à votre rencontre pour un rendez-vous personnalisé.



Pour un conseil ou pour souscrire:

04 92 13 52 10

Retrouvez toutes nos solutions

pour vos assurances pro et personnelles sur

www.probtp.com/artisans



ASSURANCE DÉCENNALE



AUTO PRO



SANTE



PRÉVOYANCE



ÉPARGNE RETRAITE



MULTIRISQUES LOCAUX PRO



PRO BTP

Contrats d'assurance collective à adhésion facultative souscrits auprès de la Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans Vie (SAF BTP VIE).

SAF BTP VIE Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans Vie – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Entreprise régie par le code des Assurances au capital de 126 500 000 € entièrement versé – Siège social: 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN: 332 060 854 – RCS PARIS La SAF BTP VIE est membre de PRO BTP, groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif, au service du Bâtiment et des Travaux publics.

SAF BTP IARD Société d'assurances familiales des salariés et artisans IARD -Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 5 337 500 € entièrement versé, régie par le Code des assurances – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 332 074 384 – RCS PARIS

PRO BTP Association de Protection Sociale du Bâtiment et des Travaux publics régie pas la loi de 1st juillet 1901 – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 394 164 966